

VOIR PLAN DÉTAILLÉ CENTRE-VILLE

ITINÉRAIRES DE DESSERTE

-  itinéraires de desserte prioritaires
-  itinéraires de desserte secondaires
-  périmètre soumis aux créneaux horaires : interdit aux transports de marchandises dangereuses de 7 à 9 h et de 16 à 20 h
-  zone interdite à la circulation et au stationnement des marchandises dangereuses 24h/24
-  tunnels et voiries interdits aux marchandises dangereuses
-  ligne SNCF
-  stations d'essence ou établissements avec installation de distribution de carburant
-  établissements industriels
-  pôles logistiques multimodaux
-  stations de lavage

